



Déclaration liminaire

CCP AGENTS DITS BERKANI

DU 7 OCTOBRE 2015

Aujourd'hui, 7 octobre 2015, est étudié le projet de loi sur la déontologie, les droits et les obligations des fonctionnaires à l'Assemblée Nationale. Les amendements du gouvernement portent notamment sur la prorogation de la loi Sauvadet.

Nous vous rappelons notre insatisfaction sur la mise en œuvre de cette loi et notamment de son dispositif de titularisation, ce dernier ayant concerné à la DGFIP moins de 15 % des agents non titulaires.

C'est pourquoi au niveau fonction publique, la CGT a notamment revendiqué d'intégrer à la loi la levée des obstacles à un vrai plan de titularisation, en particulier :

- ▶ l'exclusion des agents issus de l'Imprimerie Nationale et du GIAT ;
- ▶ le seuil de 70% du temps travaillé (là où il est de 50% dans les fonctions publiques territoriales et hospitalières).

Lors des dernières réunions de la CCP, la CGT Finances Publiques a également demandé :

- ▶ la communication des rapports des jurys des concours réservés 2013 ;
- ▶ la reconduction en 2015 des recrutements réservés pour les agents non titulaires éligibles au dispositif de titularisation.

Lors des CCP du 19 mars et du 18 juin 2015, la Direction Générale s'est engagée à ouvrir un recrutement sans concours réservé en 2015 aux agents dits « berkanis ». Sur ce point nous sommes aujourd'hui sans information. Qu'en est-il ?

Lors de la réunion du Comité de suivi des agents non titulaires du 16 juillet 2015, l'administration nous a informés que le gouvernement prolongeait le dispositif de titularisation de la loi Sauvadet de 2 ans, portant sa fin du 31 mars 2016 au 31 mars 2018, et qu'il ferait passer la date d'éligibilité du 31 mars 2011 au 31 mars 2013.

Cette mesure permettrait de faire accéder quelques collègues de plus aux recrutements réservés. La population des éligibles étant amenée à changer, il devient donc nécessaire de procéder à des nouveaux recrutements à tous les niveaux hiérarchiques : A, B et C administratifs comme techniques.

La CGT sera disponible pour discuter des modalités de mise en œuvre de ces recrutements.

Pour cette année, nous arrivons avec cette CCP à 41 licenciements, toutes des femmes de ménages ou de restauration dans des situations précaires. Dans les cas des 15 licenciements pour inaptitudes physiques, nous nous interrogeons toujours sur la responsabilité de l'administration dans la dégradation de leur état de santé au vu de leurs conditions de travail.

Pour ce qui est des 26 licenciements pour restructurations nous rappelons les exigences de la CGT Finances Publiques :

- ▶ d'arrêt des restructurations et de la démarche stratégique ;
- ▶ de structures de proximité et de pleine compétence ;
- ▶ des moyens matériels et en emplois pour permettre le bon fonctionnement des services publics.

Et l'année prochaine promet d'être bien pire pour les agents contractuels avec 182 suppressions de structures que la CGT a recensé sur 72 départements.

Avec la démarche stratégique, la DGFIP poursuit les suppressions d'emplois mettant plus encore les services en difficultés, accélère le rythme des restructurations, remet en cause les règles de gestion des agents et licencie toujours plus de collègues non titulaires.

C'est ce contre quoi la CGT appelle à la grève le 8 octobre !

Montreuil 09/10/ 2015

**Syndicat national
CGT Finances Publiques**

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63